

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **86 (1935)**

Heft 11

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En 1900, le défunt avait assisté au congrès, en Suisse, de « l'Association internationale des stations de recherches forestières ».

Nous conserverons de cet homme de haute culture, si loyal, de ce savant chercheur, un fidèle et reconnaissant souvenir.

(Tr. : H. B.)

Ph. Flury.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société forestière suisse, à Coire, les 25 et 26 août 1935.

Le dimanche 25 août, à 17 heures, le 92^{me} congrès de la Société forestière suisse débutait dans la salle des séances du Grand Conseil, à Coire.

Le président du comité local, M. le Conseiller d'Etat *Seb. Capaul*, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette première assemblée administrative. L'importance de la forêt n'est, nous assure l'orateur, nulle part mieux comprise que dans les Grisons dont elle est devenue, en quelque sorte, la suprême ressource.

Après avoir constaté que l'assemblée a été régulièrement convoquée, le président propose de désigner comme scrutateurs MM. *B. Gartmann*, inspecteur forestier à Schiers, et *A. Remy*, inspecteur forestier à Bulle; comme secrétaires, MM. *O. Winkler*, adjoint à St-Gall, et *E. Badoux*, ingénieur forestier à Zurich. Ces propositions sont acceptées.

Le bureau ainsi constitué, la parole est donnée au président du Comité permanent pour la lecture du rapport annuel. Cet excellent exposé des faits saillants de l'année forestière écoulée, qui a paru *in extenso* dans le n° 9 du « Journal forestier », est suivi avec l'intérêt le plus soutenu, vivement applaudi et accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

M. *F. Grivaz*, caissier du C. P., donne ensuite un aperçu des comptes de l'exercice 1934/1935 et présente le budget établi pour 1935/1936 (voir le résumé paru dans le n° 8 du « Journal forestier »). Les recettes ont été de 22.553,90 fr., contre 22.138,45 fr. aux dépenses, d'où un boni de 415,45 fr., alors que le budget prévoyait un déficit de 1000 fr. Cet heureux résultat est dû au fait que les périodiques ont rapporté plus que prévu et que le Comité permanent, en se réunissant moins souvent, a réalisé une notable économie. Le fonds Morsier s'est enrichi de 585,20 fr. M. *W. Omlin*, inspecteur des forêts à Sarnen, au nom des réviseurs des comptes — M. *F. Aubert*, inspecteur forestier à Rolle et lui-même — donne lecture du rapport de vérification et propose à l'assemblée de donner décharge au comité, avec remerciements au caissier pour son excellente gestion. Le budget proposé est adopté sans changements, à l'unanimité.

L'orientation de M. l'inspecteur fédéral des forêts *A. Henne* sur

la *préparation d'une nouvelle carte de la Suisse*, figurait déjà à l'ordre du jour de la réunion de Lausanne. Faute de matériel de démonstration, M. Henne avait alors renoncé à son exposé. Depuis, le message que le Conseil fédéral a adressé aux Chambres à ce sujet a paru, les crédits nécessaires ont été votés. Entouré de nombreux échantillons de la nouvelle œuvre cartographique, l'orateur rapporte d'une manière très captivante.

Le moment actuel est d'autant plus favorable à l'établissement de nouvelles cartes que les travaux préliminaires nécessaires sont achevés, ou en bonne voie d'exécution (triangulation, nivellement, levés cadastraux et photogrammétriques). On sait que la question de l'échelle a été longuement et passionnément discutée. Les autorités militaires s'intéressent uniquement à l'établissement d'une carte au 1 : 50.000. Une commission d'étude, où étaient représentées nos principales associations scientifiques et d'intérêt public (entre autres la Société forestière suisse), a examiné en 1933 le programme cartographique élaboré dans des vues strictement militaires et, tout en admettant l'intérêt et le droit à la priorité de la carte au 1 : 50.000, a reconnu l'absolue nécessité d'une carte plus détaillée, qui utilise complètement les plans de situation aux 1 : 5000 et 1 : 10.000 établis sur la base de levés cadastraux. Reconnaissant le bien-fondé de ce point de vue, les autorités compétentes ont établi un programme cartographique général qui a trouvé l'assentiment des Chambres. Les échelles jusqu'ici usitées sont conservées. La carte au 1 : 50.000, qui sera la véritable carte militaire, sera achevée au plus tard en 1951; la priorité lui sera donc reconnue. Le relief sera rendu par des courbes de 20 m d'équidistance, avec ou sans teintage (deux éditions). Des agrandissements au 1 : 25.000 sont prévus pour l'artillerie. La réduction des plans de situations se faisant d'abord à l'échelle intermédiaire 1 : 25.000, il sera possible aux intéressés d'obtenir des tirages à cette échelle, muets, il est vrai.

La carte au 1 : 25.000, à laquelle on travaillera dès 1937 et qui, selon les prévisions faites, sera achevée en 1976, remplacera l'atlas Siegfried. On se servira, pour son établissement, des levés cadastraux constamment tenus à jour (plans de situation) et de levés topographiques complémentaires. En 1947, 61 % de la surface totale sera cadastrée. Actuellement, la situation permet de prévoir que l'édition des premières feuilles aura lieu dans quelques années. La carte au 1 : 100.000 remplacera la carte Dufour; elle sera multicolore et avec courbes de niveau (délai d'exécution prévu : 1942—1956).

Les nouvelles cartes seront partiellement gravées; pour le reste, lithographiées. Leur coût, si l'on tient compte des économies réalisées par l'abandon (partiel) des revisions jusqu'ici nécessaires, s'élèvera à environ 9.560.000 fr.

M. *Henne* est longuement applaudi et remercié de son intéressant exposé.

M. l'inspecteur fédéral *A. Schlatter* attire ensuite l'attention de l'assemblée sur les photographies exposées dans le hall du cinéma

Rätushof, où aura lieu la séance du lendemain. Il s'agit de très remarquables prises de vues, faites à quelques décennies d'intervalle par MM. l'inspecteur fédéral *Schönenberger* et *Mumenthaler* et M. l'inspecteur forestier *Ed. Campell* (Celerina), représentant différents boisements grisons. L'excellent appareil dont s'est servi M. Mumenthaler (format 40 × 50 cm) n'ayant pu être mis à sa disposition, M. *Campell* n'est pas arrivé à des résultats aussi satisfaisants que ses prédécesseurs. La comparaison des deux séries n'en présente pas moins un vif intérêt.

M. le président *O. Furrer* donne ensuite lecture de la liste des membres qui, empêchés de prendre part à la réunion de Coire, en expriment leur regret : MM. l'inspecteur forestier *Fischer* (Romanshorn), malade, le Dr *Ph. Flury*, l'inspecteur forestier M. *Pometta*, l'adjoint *P. Rieder* (Sissach), l'inspecteur forestier *K. Bär* (Schaffhouse), *Sieber* (Soleure).

Au nom de tous, M. l'inspecteur cantonal *Th. Weber* remercie le canton des Grisons du beau cahier, consacré à ses conditions forestières, dont il a gratifié les congressistes (n° 7/8 de la « Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen ») et adresse ses plus vives félicitations à tous ceux qui ont collaboré à la rédaction de cette brochure aussi substantielle que somptueusement illustrée.

M. l'inspecteur forestier *W. Ammon* fait ensuite une incursion dans un domaine très différent. Les réductions que l'on apporte constamment aux effectifs du personnel forestier reflètent trop éloquemment le médiocre cas que font du sylviculteur certaines sphères officielles. Il est temps de réagir et de rappeler que les suppressions de postes et les soi-disant économies qui en résultent vont à fin contraire du but poursuivi. Nos ouvrages de vulgarisation, qui ont rencontré un franc succès dans le peuple, n'ont, semble-t-il, guère pénétré dans les milieux politiques.

Parfaitement d'accord avec M. Ammon sur le fond de la question, le Comité permanent, par le truchement de son président, exprime des doutes quant à l'efficacité d'une démarche auprès des gouvernements cantonaux.

En termes mesurés, mais incisifs, M. l'adjoint *F. Haas* (Soleure) appuie très vigoureusement M. *Ammon* et voudrait que la Société ne craigne pas de défendre ouvertement les intérêts de la corporation forestière. Trop de prudence ne mène à rien. En défendant les intérêts des agents forestiers, la Société ne fait que travailler à l'œuvre par elle entreprise : l'amélioration constante de la forêt suisse. M. *Bürgi* (Zeihen, Argovie) défend le même point de vue. N'étant pas directement intéressé, il est d'autant mieux renseigné sur l'opinion publique, qui désapprouve entièrement la suppression de postes reconnus nécessaires.

M. *G. Winkelmann*, directeur de l'Office forestier central, explique la prise de position du Comité permanent. Celui-ci ne veut pas « enterrer » la requête de M. Ammon, mais, au contraire, lui assurer une

pleine efficacité. S'adresser aux gouvernements, c'est s'engager dans un cul-de-sac. C'est à la presse qu'il faut s'adresser, c'est le peuple qu'il faut convaincre et gagner à notre cause. (A suivre.)

COMMUNICATIONS.

Traverses de chemins de fer en bois et métalliques.

Ceux qui voyagent en chemin de fer, à l'étranger, peuvent souvent constater aujourd'hui que les traverses métalliques des voies ferrées sont remplacées par des traverses en bois. Chose curieuse, en Suisse, pays qui produit suffisamment de bois mais où le fer manque, c'est le contraire qui a lieu.

Nous extrayons les données suivantes du « Zentralblatt für Holzindustrie », paraissant en Allemagne. Les organes des chemins de fer allemands ont établi que le roulement des trains était particulièrement bruyant et trépidant quand les rails reposent sur traverses métalliques. Aussi décidèrent-ils, déjà en 1928, que sur toutes les voies où circulent des trains rapides, *les rails doivent être établis exclusivement sur traverses en bois*. Sur les parcours où le sol est humide et ceux où l'air est contaminé par des gaz et fumées d'usines, il est interdit d'employer des traverses métalliques. Et l'on a réussi, grâce à un nouveau procédé, à rendre plus solide la fixation du rail dans la traverse en bois. Inversement, nos chemins de fer fédéraux ont su discrediter l'emploi des traverses en bois, en recourant à des moyens de fixation exagérément massifs et partant de coût élevé. Nous leur recommandons l'étude de ces moyens de fixation employés à l'étranger.

Les chemins de fer autrichiens emploient exclusivement la traverse en bois.

En Tchécoslovaquie, une commission spéciale pour l'étude de la question conclut en s'opposant à une augmentation dans l'emploi de la traverse en fer; on en reste à celle de bois.

En Suisse, il subsiste encore plusieurs obstacles dans l'utilisation des traverses en bois, malgré que soit apparu dans les cercles ferroviaires un certain bon-vouloir qui, du reste, n'a pas été obtenu sans peine. Ces difficultés nous paraissent provenir surtout du fait que nos ingénieurs possèdent moins d'expérience que ceux de l'étranger, dans le domaine de l'emploi des traverses en bois et, peut être aussi, de ce qu'ils sont moins bien disposés en faveur de l'économie forestière. Quoi qu'il en soit, nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi, en Suisse, il est nécessaire de recourir, pour la fixation du rail sur traverses en bois, à des plaques plus solides, partant plus chères, qu'en Allemagne et en France. Et pourtant, dans ces deux pays, des trains express lourds roulent sur traverses en bois, souvent à une vitesse de 100 à 120 km à l'heure.

(Extrait et traduit de la « Schweizerische Bauernzeitung », 1935, n° 9.)